

**Département du Calvados
Arrondissement de Caen**

Commune de SOIGNOLLES

<p>Conseillers municipaux</p> <p>En exercice : 9 Présents : 7 Absents : 2 Votants : 7</p>	<p>L'an deux mil quatorze, le vingt deux janvier à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis sur la convocation et sous la présidence de Madame Patricia FIÉFFÉ, maire.</p> <p>Étaient présents : Mme Fiéffé Patricia, Mr Bouillard Joël, Mr Bouillard Fabrice, Mme Cosnard Jacqueline, Mme Gaston Murielle, Mme Martin Maud, Mr Tessier Christian.</p> <p>Absents : Mme Beaumont Sylvie, Mr Etienne Ludovic</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Martin Maud</p>
<p>Objet :</p> <p>Tarif : concessions cimetière, emplacements des urnes funéraires, dispersion des cendres</p>	<p>Considérant que le tarif des concessions cimetière n'a pas été révisé depuis plusieurs années, Madame le Maire invite le conseil municipal à établir un nouveau tarif.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide de fixer le nouveau tarif des concessions cimetière comme suit :</p> <p>Concession pour 30 ans :: 200 € Concession pour 50 ans :: 250 €</p> <p>Concession emplacement des urnes 30 ans :: 150 € Concession emplacement des urnes 50 ans : 200 €</p> <p>Dispersion des cendres : 50 €</p> <p>Le présent tarif sera applicable à compter de la date de réception en Préfecture.</p>
	<p align="center">Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.</p> <p align="center"></p> <p align="right">Pour copie conforme, Le maire, Patricia FIÉFFÉ</p> <p align="right"></p> <p align="right">PREFECTURE du CALVADOS</p>

29 JAN. 2014

- COURRIER -